



DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[30 juin 2026]

Date de la convocation

24 juin 2026

Date d'affichage

2 juillet 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 27

Procurations : 4

Votants : 31

N° 094/ 2026

Patrice GAUSSERAND, Maire, Daniel RIBES, Daniel BREIL, Joëlle BERTHOMIEU, Michel CARIVEN, Jennifer CHEVALIER, Laurent SQUASSINA, adjoints, Sophie BOUVIER-BELLEVILLE, Gabrielle CASTAGNE-BARDI, Jean-Brice TERZIEFF, Martine VIOLETTE, Bruno FOLMER, Eric BAILHE, Karine DEPETRIS, Nicolas AUTHESERRE, Corinne DARMANI, Bernard ROUQUETTE, Delphine GANTOIS-HENRY, Lahcene BAAZIZ, Virginie SIMON, Jean-Marc AGUERRE, Marie-Thérèse CIGLIANA, Thomas DOMENECH, Sylvie BAGUELIN, Christelle HARDY, Claire VILLENEUVE, Jean MONCERET, conseillers

Absents et représentés : Isabelle DURANCEAU, Virginie PUECH, Peggy NOUVIALE, Christophe WATTRELOT

Absents : Antony MOUSSU, Marie MONTELS,

Secrétaire de séance : Daniel BREIL

OBJET DE DELIBERATION : Adhésion au groupement de commandes pour la participation à la protection sociale complémentaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté d'Agglomération a proposé de constituer un groupement de commandes, conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique, en vue de lancer les consultations pour la passation des marchés de protection sociale complémentaire (Lot 1 : mutuelle santé – Lot 2 : prévoyance).

Pour mener à bien cette procédure, il est proposé de désigner la Communauté d'Agglomération comme coordonnateur et de la charger de préparer la passation des marchés pour l'ensemble des membres du groupement.

Des conventions de groupement de commandes par type de marchés seront mises en place et permettront à chacune des entités de gérer en direct ses marchés.

Compte-tenu de l'intérêt à participer à ce groupement, Monsieur le Maire de Gaillac propose au Conseil municipal d'émettre un avis sur la participation de la commune à la constitution de ce groupement de commandes, et de l'autoriser à signer les conventions à intervenir.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la Commande Publique définissant les règles de fonctionnement des groupements de commandes,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la participation de la commune de Gaillac au groupement de commandes relatif à la protection sociale complémentaire :

- Lot n°1 – Mutuelle santé
- Lot n°2 – Prévoyance

- D'approuver la mise en place des conventions constitutives du groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération pour chaque marché suivant les modèles ci-joints,

- D'autoriser Monsieur Le Maire de Gaillac, ou toute personne qu'il aura désignée, à signer ces conventions,

- D'autoriser Monsieur Le Maire de Gaillac, à signer pour la collectivité les marchés issus du groupement de commandes sans distinction de procédure et de montant et lorsque les dépenses sont inscrites au Budget,

- De désigner la Commission d'Appels d'Offres du coordonnateur, l'instance chargée d'examiner les candidatures et les offres et d'attribuer les marchés.

VOTES POUR : 31

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE la participation de la commune de Gaillac au groupement de commandes relatif à la protection sociale complémentaire :

- Lot n°1 – Mutuelle santé
- Lot n°2 – Prévoyance

APPROUVE la mise en place des conventions constitutives du groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération pour chaque marché suivant les modèles ci-joints,

AUTORISE Monsieur Le Maire de Gaillac, ou toute personne qu'il aura désignée, à signer ces conventions,

AUTORISE Monsieur Le Maire de Gaillac à signer pour la collectivité les marchés issus du groupement de commandes sans distinction de procédure et de montant et lorsque les dépenses sont inscrites au Budget,

DESIGNE la Commission d'Appels d'Offres du coordonnateur, l'instance chargée d'examiner les candidatures et les offres et d'attribuer les marchés,

DONNE POUVOIR au Maire, ou au Maire Adjoint Délégué, de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

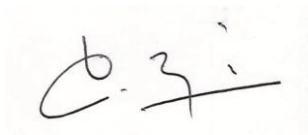
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Monsieur le Maire

Patrice GAUSSERAND

Le secrétaire de séance,

Daniel BREIL



Fait à Gaillac le 1^{er} juillet 2026